

Donnons de l'avenir à nos métiers

# Les Journées de la Formation 2009

Le partenaire compétences



Dossier de presse

## Contact presse

**Julie HARY**

Tél. : 01 77 45 95 26

Email : [jhary@fafiec.fr](mailto:jhary@fafiec.fr)





**Philippe Rousseau**  
Président du FAFIEC



**Patrick Antoine**  
Vice-Président du FAFIEC

# Édito

Les Journées de la Formation sont avant tout l'expression d'une volonté forte de la Branche d'agir en logique partenariale avec ceux qui font vivre la formation professionnelle au quotidien : État et régions, acteurs économiques, associatifs, sociaux et institutionnels, sans oublier les organismes et écoles de formation.

7 rendez-vous sont ainsi programmés partout en France à l'automne 2009 pour rassembler les acteurs et réfléchir aux enjeux économiques, aux évolutions des compétences pour les métiers et les territoires.

Dans un environnement en perpétuel mouvement, l'écoute et l'échange apparaissent comme une nécessité. OPCA de métier, OPCA de Branche, OPCA de proximité, il est important pour le FAFIEC d'engager un dialogue, permettant de trouver des solutions, gages de pérennité et de confiance.

Le FAFIEC a amélioré sa couverture régionale, il est désormais plus proche encore des enjeux économiques et sociaux tant au niveau des régions et des bassins d'emploi que des entreprises elles-mêmes. Après la mise en place de plusieurs partenariats et la création de programmes de formation spécialement conçus pour répondre aux défis locaux, notamment auprès des TPE – PME, le FAFIEC organise aujourd'hui 7 nouvelles réunions destinées à explorer davantage encore les besoins et les attentes des acteurs économiques et sociaux.

**Philippe Rousseau, Président du FAFIEC**  
**Patrick Antoine, Vice-Président du FAFIEC**

# Sommaire

● <b>Les Journées de la Formation 2009</b> 7 journées dédiées au dialogue avec les entreprises	3
● <b>Le projet de loi orientation/formation</b>	4
● <b>Crise/reprise : la formation comme réponse aux enjeux économiques des territoires ?</b> L'enquête Zoom : l'accord de Branche	5
● <b>Le FAFIEC</b> Un OPCA au service des entreprises de la Branche Un acteur de proximité	6

## 7 journées dédiées au dialogue avec les entreprises

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le FAFIEC - OPCA\* des entreprises de la Branche de l'ingénierie, l'informatique, des études, du conseil, des foires et salons - organise ses Journées de la Formation.

À Paris et en régions, ces rencontres sont l'occasion pour l'OPCA de Branche et les acteurs régionaux de l'emploi et de la formation (entreprises, institutions et associations) d'échanger et de bâtir une réflexion commune sur les questions de formation professionnelle.

Les Journées de la Formation sont destinées aux acteurs économiques (dirigeants d'entreprise, responsables des ressources humaines, responsables formation...) et aux institutions régionales.

### Les objectifs des Journées de la Formation :

**Rencontrer** les acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation,

**Échanger** sur les besoins en formation des entreprises,

**Comprendre** les problématiques et enjeux spécifiques à chaque territoire,

**Inform**er les entreprises sur la réforme de la formation professionnelle et sa mise en œuvre,

**Réfléchir** ensemble aux solutions à apporter.



### Agenda

• **Paris**  
jeudi 24 septembre

• **Lyon**  
jeudi 1<sup>er</sup> octobre

• **Strasbourg**  
mardi 6 octobre

• **Aix-en-Provence**  
jeudi 8 octobre

• **Toulouse**  
jeudi 15 octobre

• **Rennes**  
jeudi 22 octobre

• **Lille**  
mardi 24 novembre

### Au programme de chaque journée :

- ▶ Les résultats d'une étude « Crise/reprise : la formation comme réponse aux enjeux économiques des territoires ? » Des chiffres exclusifs sur la formation, les salariés et les entreprises.
- ▶ Une présentation de la réforme de la formation professionnelle par l'AEF - Agence de presse spécialisée dans les domaines de la formation, des politiques de l'emploi, des RH... : la loi, ses objectifs, sa mise en place dans les entreprises...
- ▶ Des témoignages d'entreprises régionales de la Branche et des éclairages d'experts.
- ▶ Des ateliers pratiques : les nouveaux critères de prise en charge, la GPEC et sa mise en œuvre, le DIF...

En savoir plus, consulter le programme détaillé sur :

[www.journeesdelaformation2009.com](http://www.journeesdelaformation2009.com)

\* Organisme Paritaire Collecteur Agréé

**Le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a été adopté par les députés, le 21 juillet 2009, dans le cadre de la procédure accélérée demandée par le gouvernement. Les sénateurs s'en empareront en séance publique à partir du 21 septembre. Une commission spéciale est d'ores et déjà constituée par la Haute Assemblée pour examiner le projet de loi. C'est sur la base du texte amendé et adopté par cette commission que les sénateurs débattront.**

L'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels, signé par les huit organisations syndicales représentatives des employeurs et des salariés (Medef, CGPME, UPA, CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO, CGT), constitue le socle du projet de loi. Avec ce texte, le gouvernement souhaite apporter des solutions aux principales insuffisances du dispositif de formation professionnelle : les inégalités d'accès à la formation qui touchent en particulier les salariés des PME/TPE, l'organisation trop cloisonnée du dispositif, selon une logique de métier ou de branche « devenue trop étroite », selon Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, et l'insuffisante transparence et lisibilité du système.

Le projet de loi amendé par les députés comporte plusieurs dispositions qui visent à mieux cibler les fonds de la formation professionnelle vers les publics les plus fragiles et à améliorer les dispositifs existants.

## Quelques-unes de ces dispositions

**FPSP.** Le texte transpose le FPSP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels) créé par les partenaires sociaux dans leur ANI (Accord national interprofessionnel). Ce fonds succèdera au FUP (Fonds unique de péréquation). Il conservera sa mission de péréquation des fonds de la formation entre OPCA et sera mobilisé pour co-financer des formations destinées aux salariés peu qualifiés ou en situation précaire et aux demandeurs d'emploi éloignés du marché de l'emploi. 900 millions d'euros devraient être affectés au FPSP qui sera alimenté par deux contributions, l'une correspondant à un pourcentage compris entre 5 % et 13 % de la participation des entreprises de plus et moins de 10 salariés au titre de la professionnalisation et du plan, l'autre au titre du CIF (congé individuel de formation).

**Réforme des OPCA.** Le nombre d'OPCA sera réduit. Le gouvernement devrait ne retenir qu'une vingtaine d'organismes sur la centaine actuelle. L'agrément de l'Etat sera accordé en fonction du montant de collecte de l'OPCA (le secrétaire d'Etat mentionne 100 millions d'euros), de leur mode de gestion paritaire, d'engagements relatifs à la transparence de leurs comptes et de leur aptitude à remplir leurs missions et à assurer des services de proximité, notamment auprès des PME/TPE, au niveau des territoires. D'autre part, le projet de loi crée trois sections financières au titre du plan de formation au sein des OPCA : une section « moins de 10 salariés », une section « 10 à moins de

50 salariés », et une section « plus de 50 salariés ». La validité des agréments détenus par les OPCA expirera au plus tard deux ans après la publication de la loi. Les branches et l'interprofession sont invitées à négocier de nouveaux accords constitutifs des OPCA.

**Portabilité du DIF.** Le projet de loi met en oeuvre le dispositif de portabilité du DIF (Droit individuel à la formation) prévu par l'ANI du 7 janvier 2009, en cas de rupture du contrat de travail non consécutive à une faute lourde ou d'échéance du terme du contrat de travail (c'est-à-dire, la fin d'un CDD) qui ouvre droit à une prise en charge par le régime d'assurance chômage.

**Plan de formation.** Les trois catégories d'actions de formation sont regroupées en deux : les actions d'adaptation du salarié au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise ; les actions de développement des compétences du salarié.

**Bilan d'étape professionnel.** Un ANI étendu déterminera les conditions d'application du bilan d'étape professionnel, notamment les conditions dans lesquelles les salariés seront informés de la possibilité d'en bénéficier. Les entreprises employant au moins 50 salariés devront organiser pour chacun de leurs salariés dans l'année qui suit leur 45<sup>ème</sup> anniversaire un entretien professionnel au cours duquel elles les informeront de leurs droits en matière d'accès à un bilan d'étape professionnel, à un bilan de compétences ou à une action de professionnalisation.

**CIF hors temps de travail.** Dès lors que le salarié dispose d'une ancienneté de un an dans l'entreprise et à sa demande, le Fongecif pourra assurer la prise en charge de tout ou partie des frais liés à la réalisation d'une formation dans le cadre d'un CIF se déroulant en dehors du temps de travail. Pendant la durée de cette formation, le salarié bénéficiera de la législation de la sécurité sociale relative à la protection en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

**POE.** La POE (Préparation opérationnelle à l'emploi) prévue par les partenaires sociaux (une formation de 400 heures proposée à un demandeur d'emploi sur une offre déposée à Pôle emploi) est reprise par la loi. Ces actions pourront être mises en oeuvre de façon individuelle ou collective.

**CTP.** Le projet de loi porte à six ans (au lieu de cinq) l'expérimentation du CTP (contrat de transition professionnelle) au profit des salariés dont le licenciement est envisagé pour motif économique par les entreprises de moins de 1 000 salariés (non soumises au congé de reclassement). Il étend le dispositif au total à 40 bassins d'emploi pour les procédures de licenciement économique engagées d'ici au 1<sup>er</sup> décembre 2010.

**Organismes de formation.** Un répertoire des organismes de formation déclarés sera constitué pour améliorer l'information sur l'offre de formation. L'une des modalités de publicité de la liste des organismes de formation pourra être une publication sur un site internet.

Toute l'actualité de la formation professionnelle sur [www.aef.info](http://www.aef.info)

## L'enquête

La 2<sup>nd</sup>e édition des Journées de la Formation est l'occasion pour le FAFIEC de lancer une étude d'envergure sur le thème de la formation professionnelle, son rôle, ses enjeux pour les entreprises dans un contexte économique bouleversé.

Cette étude a été réalisée auprès d'un échantillon de 500 entreprises\*.

L'enquête tente d'apporter un éclairage notamment sur les questions suivantes :

- Quel degré de connaissance des dispositifs de financements de la formation professionnelle les entreprises possèdent-elles aujourd'hui ?
- Quels sont les dispositifs les plus adaptés aux besoins des entreprises, lesquels sont à améliorer, à optimiser, à développer ?
- Quel est le niveau de l'investissement en formation consenti par les entreprises en temps de crise ?
- Est-ce que l'investissement en formation peut aider les entreprises à préparer la relance ?
- Les entreprises disposent-elles d'informations sur la réforme de la formation professionnelle ?

Toujours dans un souci d'affiner la connaissance des besoins et enjeux spécifiques liés aux territoires et aux bassins d'emploi, l'étude comporte une partie nationale et une partie régionale.

Les résultats seront présentés lors de chaque Journée de la Formation en régions (Cf. agenda page 3).



## Zoom

### L'accord de Branche

Par arrêté ministériel publié au Journal Officiel en date du 6 mai 2009, l'accord formation signé par les partenaires sociaux de la Branche de l'informatique, de l'ingénierie, du conseil et des foires et salons est étendu.

Selon la Présidence du FAFIEC, « le nouvel accord de Branche est un prolongement opérationnel des priorités formation définies par les partenaires sociaux à l'automne 2008. Il exprime la volonté d'accompagner au mieux entreprises et salariés dans un contexte économique et social incertain, en assurant un développement durable des compétences ».

L'accord de Branche prévoit ainsi une poursuite de l'action en faveur du développement des compétences sur les enjeux économiques et stratégiques, avec en outre, une adaptation des dispositifs de financement comme la professionnalisation ou encore le DIF (Droit Individuel à la Formation). L'objectif consiste à mieux aider encore les actions de formation qui s'inscrivent dans une démarche prospective et durable.

Le développement de l'accompagnement des Très Petites et Moyennes Entreprises et de leurs salariés, est également poursuivi, tout spécialement à travers la politique de proximité de l'OPCA. La mise en oeuvre de cet accord sera présentée aux entreprises lors des Journées de la Formation sous la forme d'ateliers pratiques animés par les équipes régionales du FAFIEC.

\* Étude réalisée par Viaoice entre juillet et septembre 2009.

## Un organisme paritaire au service des entreprises de la Branche

Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'ingénierie, de l'informatique, du conseil, et des foires et salons, le FAFIEC apparaît aujourd'hui comme un acteur incontournable de la formation professionnelle.

À Paris et en régions, plus d'une centaine de collaborateurs accompagnent au quotidien les petites et grandes entreprises dans le développement des compétences et des qualifications.

### Les missions du FAFIEC :

- ▶ **Mutualiser** les ressources formation en optimisant la redistribution des fonds collectés auprès des entreprises adhérentes.
- ▶ **Informer** entreprises et salariés sur la formation professionnelle continue et le développement de compétences (événements, journées d'information, guides pratiques, portail web, magazine d'actualités en ligne, ...).
- ▶ **Conseiller et accompagner** au quotidien les petites et grandes entreprises sur les solutions pédagogiques et financières adaptées à leurs besoins.
- ▶ **Concevoir, développer et piloter** des projets de formation, au niveau national et régional.



### Le FAFIEC en chiffres\*

**212 millions d'€** de collecte  
**50 000** entreprises cotisantes  
**125 000** stagiaires accompagnés  
**6 000 000** d'heures de formation financées

\* chiffres au 31 mai 2009

Créé en 1989 sous l'impulsion des partenaires sociaux, le FAFIEC est géré par les représentants d'organisations patronales et salariales :

- SYNTEC (Fédération des syndicats des sociétés d'études et de conseils) et CICF (Chambre de l'Ingénierie et du Conseil de France)
- CFTC, FIECI-CFE-CGC, CFDT, FEC FO

## Un acteur de proximité

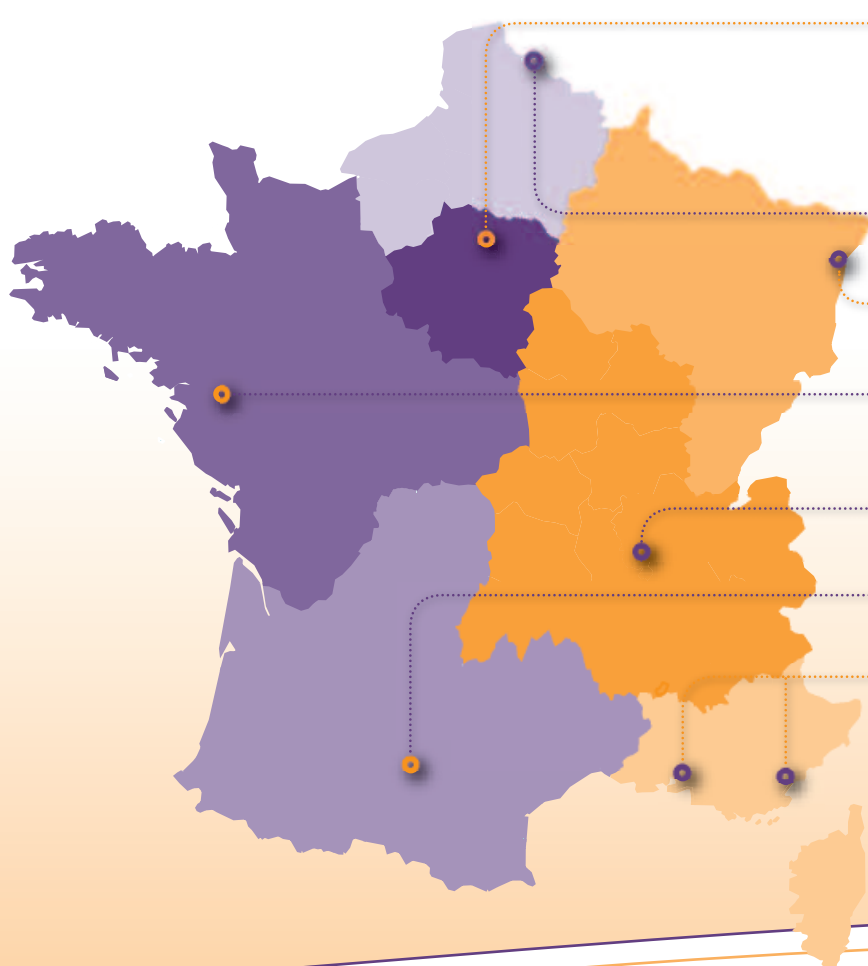
Depuis 2000, le FAFIEC met en œuvre une politique de proximité régionale en procédant à l'ouverture d'antennes et de bureaux en régions et en organisant des rencontres régulières avec les entreprises locales.

Le FAFIEC renforce jour après jour son expertise sur les enjeux de formation liés aux pôles de compétitivité et aux bassins d'emploi.

**Le FAFIEC c'est... >> 3 antennes métiers au siège parisien  
>> 7 antennes régionales**

### Le FAFIEC, au cœur des problématiques territoriales

- ▶ **Renforcer sa présence régionale** pour faire face aux mutations économiques propres à chaque bassin d'emploi ;
- ▶ **Identifier les besoins** en compétences et qualifications spécifiques des acteurs économiques régionaux ;
- ▶ **Proposer et soutenir des projets de formation** spécialement étudiés pour répondre aux besoins des entreprises locales.



#### Le FAFIEC en régions : Responsables des antennes du FAFIEC

**Antennes Métiers  
ÎLE-DE-FRANCE (Paris)**  
Informatique : Bruno SEGALA  
Ingénierie : Chantal BUFFET  
Conseil, Foires et Salons :  
Naïma LATRÈCHE

**Antenne NORD (Lille)**  
David TONDELLIER

**Antenne EST (Strasbourg)**  
Stéphanie PICHOT

**Antenne OUEST (Nantes)**  
Béatrice ABADIE / Dominique  
JEANJEAN par intérim

**Antenne SUD-EST (Lyon)**  
Dominique JEANJEAN

**Antenne SUD-OUEST (Toulouse)**  
Sophie CLARACQ

**Antenne MÉDITERRANÉE  
(Aix-en-Provence  
et Sophia Antipolis)**  
Magali RASAMISON

# Journées de la Formation 2009

• **Paris**  
jeudi 24 septembre

Cnam

• **Lyon**  
jeudi 1<sup>er</sup> octobre

Château Montchat

• **Strasbourg**  
mardi 6 octobre

Palais de la Musique  
et des Congrès

• **Aix-en-Provence**  
jeudi 8 octobre

Grand Théâtre de Provence



• **Toulouse**  
jeudi 15 octobre

Centre de Congrès  
Pierre Baudis

• **Rennes**  
jeudi 22 octobre

Hôtel Mercure Centre Gare

• **Lille**  
mardi 24 novembre

Hôtel Alliance Couvent  
des Minimes



[www.journeesde laformation2009.com](http://www.journeesde laformation2009.com)

Retrouvez aussi toute l'actualité du FAFIEC sur : [www.fafiec.fr/PRESSE](http://www.fafiec.fr/PRESSE)



#### FAFIEC

56-60 rue de la Glacière  
75640 Paris Cedex 13  
Tél : **0 811 02 11 12**  
*(N° AZUR, prix d'un appel local)*  
Fax : 01 77 45 96 50

#### Contact presse

**Julie HARY**  
Tél. : 01 77 45 95 26  
Email : [jhary@fafiec.fr](mailto:jhary@fafiec.fr)

ORGANISME PARITAIRE  
COLLECTEUR AGRÉÉ  
DE L'INGÉNIERIE, DE  
L'INFORMATIQUE, DES  
ÉTUDES, DU CONSEIL,  
DES FOIRES ET SALONS  
ET DES TRADUCTIONS